

DENIS FÉGNÉ
Député des Hautes-Pyrénées
*Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire*

Madame Catherine Vautrin,
Ministre du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles
14, avenue Duquesne
75007 Paris France

Paris, le 15 juin 2025

Madame la Ministre,

Nous, parlementaires issus des divers massifs, souhaitons solliciter votre attention sur la rupture d'égalité que subissent les médecins urgentistes du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) en montagne, faute de bénéficier des bonifications de service effectifs lors de la liquidation de leur pension de retraite pour les services aériens commandés qu'ils réalisent dans le cadre de leurs missions.

Forts d'un Diplôme Inter-Universitaire de Médecine d'Urgence en Montagne (DIUMUM), ces 150 médecins urgentistes du SAMU sont membres de l'équipage au même titre que les sapeurs-pompiers, les gendarmes ou les CRS secouristes qui les secondent pour prodiguer les premiers soins d'urgence en milieu montagnard, dans des conditions toujours délicates, souvent périlleuses.

Cependant, alors même qu'ils participent aux opérations de sauvetage et de treuillage dans des conditions identiques à celles des autres membres de l'équipage, ils demeurent à ce jour privés des bonifications de services effectifs accordées pour les mêmes missions lors de la liquidation des pensions de retraite de leurs collègues relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Cette situation est particulièrement injuste ; elle crée une rupture d'égalité avec leurs collègues appartenant à d'autres corps, qui eux, bénéficient de ces bonifications.

Le Conseil d'État a déjà eu l'occasion de rappeler l'importance du principe d'égalité de traitement entre les agents publics, quel que soit leur corps d'appartenance. Dans plusieurs arrêts, il a étendu le bénéfice des bonifications pour services aériens commandés à tous les personnels civils participant à de telles missions dans des conditions analogues. Cependant, les praticiens hospitaliers, bien qu'accomplissant les mêmes missions, en sont toujours exclus.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle ne repose sur aucune raison objective et légalement justifiée.

Nous sommes intimement convaincus que les médecins urgentistes du SMUR montagne méritent une reconnaissance équitable de leurs services et une égalité de traitement en matière de bonifications de retraite.

Dans ce contexte, nous sollicitons un rendez-vous avec vous afin de vous exposer plus en détail cette problématique et d'explorer les voies possibles pour y remédier.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Députés signataires :

Denis Fégné, député des Hautes-Pyrénées

Sandra Regol, députée du Bas-Rhin

Xavier Roseren, député de Haute-Savoie

Marie-José Allemand, député des Hautes-Alpes

Emilie Bonnivard, députée de la Savoie

Peio Dufau, député des Pyrénées-Atlantiques

Iñaki Echaniz, député des Pyrénées-Atlantiques

Romain Eskinazi, député du Val-d'Oise

Marina Ferrari, députée de la Savoie

Chantal Jourdan, députée de l'Orne

Gérard Leseul, député de la Seine-Maritime

Sophie Pantel, députée de la Lozère

Marie Pochon, députée de la Drôme

Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie

Valérie Rossi, députée des Hautes-Alpes

Copie à Yannick Neuder, Ministre auprès de la ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, chargé de la Santé et de l'Accès aux soins.